

## **Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'association « Sol à tous – Tous au Sol » du 4 avril 2017 au domicile de la présidente à Nyon**

Sont présents : Jana Ahlgrimm – Manuela Bezzi – Marjolaine Boisson – Michel Favre – Richard Fencz – Didier Jotterand – Philippe Léger – Valérie Léger - Valérie Mérat – Denise Salzmann – Tennessee Thomas – Claire-Lise Trost – Evelyne Vogel.

Sont excusés : Valeriano Anibarro - Christine Armfield – Aksinja Berger-Paddock - Aurore Bodier – Béatrice Bovy - Yves Cudré – Christine Dassonville – Estelle Divorne – Frédéric Evard – Roxane Faraut Linares - Catherine Froidevaux – Carole Fuss – Michel Grosbois – Arlette Haldimann – Titouan Lazeyras – Alain Michaud – Sophie Musfeld – Anouck Penel.

### **1. Accueil**

Valérie Mérat, présidente, ouvre l'assemblée à 19h40, et souhaite la bienvenue à tous. Michel Favre et Claire-Lise Trost sont désignés comme scrutateurs.

### **2. Adoption du PV de l'Assemblée générale du 18 avril 2016**

Le PV de l'AG 2016 est accepté par 11 voix sur 11 (Denise Salzmann et Tennessee Thomas sont absents).

### **3. Adoption du rapport du Comité sur l'activité 2016**

Le rapport du comité est approuvé par 11 voix sur 11 (Denise Salzmann et Tennessee Thomas sont absents).

### **4. Rapport du trésorier (période du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2017)**

Lecture du rapport par le trésorier Philippe Léger :

- L'association ne compte pas de dette.
- Les cotisations 2016 et 2017 ont représenté des rentrées pour 683 francs, versées par une cinquantaine de membres.
- Plusieurs dons ont été enregistrés dont 200 francs de la Commune de Saint-Cergue en remerciement pour l'intervention lors de la Désalpe, et 100 francs de la Commune d'Allaman en remerciement de l'action menée dans le cadre de la convention OSPAR.
- Les 2 principaux achats de fournitures sont l'impression du matériel promotionnel (486 francs) et les cendriers de poche (842,40 francs).
- La vie associative et les sorties ont représenté une charge de 608,75 francs.
- Au final, le solde du compte courant postal s'élève à 5'507, 70 francs contre 6'484,65 francs pour le solde initial, soit une baisse de la trésorerie de 976,95 francs.

Lecture du rapport de l'Organe du contrôle des comptes par Didier Jotterand, vérificateur.

Vote d'adoption des comptes et décharge à l'Organe de contrôle des comptes :

les comptes sont acceptés et les vérificateurs déchargés par 10 voix sur 12 (Denise Salzmann est arrivée, Tennessee Thomas est absent, et Didier Jotterand, vérificateur des comptes, et Philippe Léger, trésorier, ne votent pas).

### **5. Démissions et candidatures au Comité et à l'Organe de contrôle des comptes, et élections**

Il n'y a pas de démission et pas de candidature au Comité et à l'Organe de contrôle des comptes.

**6. Proposition de modification des statuts comme suit : « Art. 8 – Les demandes d’admission sont adressées au Comité. Le Comité admet ou refuse les nouveaux membres et en informe l’Assemblée générale ». Vote d’adoption des nouveaux statuts**

Avec les statuts précédents, nous ne pouvions pas refuser comme membre des personnes qui viennent participer à un ramassage. Le Comité propose de modifier les statuts afin de pouvoir accepter ou refuser une personne comme membre.

La modification est acceptée par 13 voix sur 13 (Tennessee Thomas est arrivé).

Action : modifier les statuts.

**7. Présentation du nouveau formulaire d’inscription et de décharge en matière de sécurité**

La modification du formulaire d’inscription est liée au point 6. Le Comité propose de séparer en deux questions distinctes l’adhésion et la décharge.

Cette modification n’est pas soumise au vote car c’est une information.

**8. Discussion autour de la nouvelle charte 2016, mise à jour le 16.02.2017**

Evelyne Vogel demande si beaucoup de personnes viennent sans faire partie de l’association. Ce n’est pas le cas.

La présidente propose d’envoyer la charte aux personnes quand elles s’inscrivent.

Marjolaine Boisson propose de rajouter sur la charte « *s’ils désirent être membre* » pour le point sur la cotisation.

Valérie Léger propose de remplacer « déchet spéciaux » par « déchet particulier ».

Action : modifier la charte.

**9. Discussion autour des cotisations annuelles et des membres inactifs, propositions et vote éventuel**

Il y a actuellement 77 membres.

Il y a 18 personnes qui n’ont pas payé leur cotisation et qui n’ont participé à aucune sortie de 2015 à 2017.

Ca ne dérange pas la présidente de continuer à leur envoyer l’information.

Question : est-ce qu’on les garde comme membre? Est-ce qu’on les enlève ?

La présidente confirme qu’aucun message personnel n’a été envoyé à ces personnes.

Parmi ces 18 personnes, il y a peut-être des gens qui ne se sont pas rendu compte qu’ils faisaient partie d’une association ?

Proposition : leur envoyer un mail mentionnant « sans réponse de votre part d’ici telle date nous considérons que vous ne faites plus partie de l’association ».

Evelyne Vogel remarque qu’il n’est pas mentionné dans les statuts qu’on doit payer une cotisation. Faut-il modifier les statuts ?

Si on modifie les statuts, cela signifie qu’une personne qui ne vient qu’une fois ou qui ne peut pas payer ne peut pas être membre.

Pour les personnes qui ne peuvent pas payer leur cotisation, on peut leur proposer de les aider.

Action : faire le mail aux personnes concernées selon la proposition et faire une proposition pour les statuts.

**10. Nouvelles de notre coopération avec Surfrider dans le cadre du projet OSPAR à Allaman**

Nous avons fait 4 sorties OSPAR. Nous devons encore le faire 12 fois pendant 3 ans.

Nous avons acquis maintenant une méthodologie qui fait que nous sommes plus efficaces.

Le dossier OSPAR est terminé pour cette année, la présidente va le rendre à Surfrider et leur demander si nous continuons ainsi encore 3 ans.

Marjolaine Boisson demande si le temps est limité pour nettoyer les 100 mètres. Nous n'avons aucune limite de temps, nous devons tout nettoyer sur les 100 mètres. La présidente mentionne que les membres ne doivent pas se forcer à faire cette sortie s'ils n'ont pas l'envie de suivre le protocole OSPAR qui est très exigeant. Evelyne Vogel relève que s'il y a beaucoup de monde, une partie du groupe peut nettoyer les 100 mètres selon le protocole OSPAR et l'autre partie du groupe peut ramasser les déchets en dehors des 100 mètres et sans compter.

## **11. Notre projet d'affiche sur les mégots**

Nous voulions faire une affiche sur les mégots et demander son aide à la Commune de Nyon. Conformément aux consignes reçues lors de la dernière AG, la présidente a demandé l'aide de Jana Ahlgrimm et elle a été positive dans son message.

Projet proposé par la présidente : un mégot dans un verre d'eau et un message positif.

Marjolaine Boisson propose d'illustrer les 500 litres. Qu'est-ce que représente 500 litres d'eau ? Une baignoire avec un mégot.

Jana Ahlgrimm mentionne que le verre d'eau c'est ce que je bois, c'est en lien avec moi-même. Donc, ce n'est pas que l'environnement qui est concerné par la pollution du mégot, c'est aussi ma santé, ma bouteille d'eau.

Valérie Léger propose l'image d'une personne qui nage au milieu de mégots. Car les gens ne se rendent pas compte que le mégot jeté par terre se retrouve dans le lac.

La présidente propose de faire plusieurs affiches, car on n'est pas tous sensibilisé de la même manière. Il faudrait faire une affiche avec le verre d'eau, une affiche avec le lac, etc.

Marjolaine Boisson propose de rajouter « dans la limite des stocks disponible » pour que les personnes ne soient pas déçu s'il n'y a plus de cendrier de poche.

Evelyne Vogel propose de faire un fond plus clair pour mieux voir l'eau. Elle trouve que ces photos sont trop belles et que l'eau devrait être plus sale, plus jaunie.

Valérie Léger nous informe que Francine Quenin a plein de photos de mégots, et que l'eau est trop belle sur nos photos. Il faudrait laisser les mégots quelques jours dans le verre pour avoir une eau jaune.

Marjolaine Boisson propose d'avoir une main qui tient le verre, comme prêt à le boire.

Valérie Léger mentionne qu'il ne faut pas écrire en italique, et qu'il ne faut pas mettre 3 point d'exclamation.

Marjolaine Boisson propose de faire une photo plus jeune, avec des couleurs fluo par exemple.

Richard Fencz est d'accord d'aider la présidente pour prendre les photos.

Valérie Léger, qui fait partie du Conseil communal de Nyon, nous informe qu'un postulat sur la problématique des mégots a été écrit et signé par tous les partis. Ce postulat a été accepté et voté à l'unanimité par le Conseil communal.

Ce postulat demande de :

- mettre en place des cendriers partout
- mettre en place une signalétique
- rappeler aux commerçants et aux propriétaires d'immeuble que les employés ne sont pas censés jeter leurs mégots par terre
- rappeler à la police que jeter des mégots par terre est amendable et leur demander de le faire.

Prochaine étape : la Municipalité doit répondre dans moins d'un an.

Il faut avertir et informer les gens car ils pensent que les mégots arrivent à la STEP et que c'est filtré.

Action : nous continuons à préparer notre affiche et on peut demander à la Commune de Nyon de nous aider.

La présidente a un rendez-vous prévu avec Roxane Faraut Linares, Municipale à Nyon et membre de Sol à tous, après les vacances de Pâques, elle peut lui en parler. Elle lui montrera notre affiche (modifiée selon nos propositions) et elle verra ce qu'elle en pense.

L'approbation de la Commune sera nécessaire pour pouvoir mettre nos affiches.

Proposition : nous pouvons demander à des commerçants s'ils sont d'accord de mettre nos affiches.

Marjolaine Boisson s'en va.

## **12. Divers et propositions individuelles**

Valérie Léger nous présente le mouvement citoyen « Demain la Côte ».

Claire-Lise Trost s'en va.

## **13. Distribution de dépliants à jour et de cendriers de poche**

La présidente rappelle qu'il ne faut pas distribuer les flyers et les cendriers à la chaîne. On dépose les flyers quelque part en demandant l'autorisation et/ou on discute avec la personne en donnant le cendrier pour être sûr qu'elle l'utilisera.

La présidente n'a pas encore reçu de facture de l'imprimeur pour l'impression des flyers, donc on ne sait pas si c'est moins cher ou pas. La présidente va le rappeler.

La séance est levée aux environs de 22h00.

Manuela Bezzi / Valérie Mérat 21.04.2017